

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales Question n°126

Vie Associative

REF : DVARI2012005

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

EXPOSE :

La ville a inscrit dans son budget 2012 une somme de 30 000€ afin de soutenir la création et le maintien d'emplois dans le milieu associatif.

A cet effet, des dossiers de demandes de subvention ont été transmis par des associations de la ville désireuses de créer ou de maintenir un ou plusieurs emplois. Ces dossiers ont été examinés et instruits par les services municipaux compétents, en lien avec les services de l'Etat et de Pôle emploi.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer pour le montant total de 16 200 € des subventions aux associations suivantes :

- 4 200€ pour l'association *CMA Tennis* pour la reconduite de 2 contrats d'aide à l'emploi ;
- 2 000€ pour l'association *CMA Judo* pour la création d'un contrat d'aide à l'emploi ;
- 2 000€ pour l'association *Indans'Cité* pour le renouvellement jusqu'en janvier 2013 d'un contrat unique d'insertion ;
- 3000€ pour l'association *Culture Art Société Production* (CAS Productions) pour la création d'un poste à 35 heures, cofinancé sur 26 heures hebdomadaires par un contrat unique d'insertion ;
- 5000€ pour l'Association *Bouillyenne pour le Développement et l'Insertion* (A.B.D.I.) pour le maintien d'un poste de médiateur, cofinancé par ACSE et le Conseil régional Ile-de-France.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales**

Vie Associative

REF : DVARI2012005

Signataire : CS/RH

**OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création
d'emplois**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L
[2313-1-1](#), L2251-3-1,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte au dynamisme de la création d'emplois dans
les associations situées sur son territoire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 200 euros pour l'association *CMA Tennis* pour la reconduite de 2 contrats d'aide à l'emploi ;
- 2 000 euros pour l'association *CMA Judo* pour la création d'un contrat d'aide à l'emploi ;
- 2 000 euros pour l'association *Indans'Cité* pour le renouvellement jusqu'en janvier 2013 d'un contrat unique d'insertion ;
- 3000 euros pour l'association *Culture Art Société Production* (CAS Productions) pour la création d'un poste à 35 heures, cofinancé sur 26 heures hebdomadaires par un contrat unique d'insertion ;
- 5000 euros pour *l'Association Bouillyenne pour le Développement et l'Insertion* (A.B.D.I.) pour le maintien d'un poste de médiateur, cofinancé par ACSE et le Conseil régional Ile-de-France.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué